



FACTURE ECHEANCIER

SAS SOFTWARE MEDICAL

TAISSON PATRICE

route de la cote d'azur

13590 MEYREUIL

à Saint-Etienne, le 20/11/2018

Matériel : Trottinettes - ETWOW-BOOSTER V

Fournisseur : EASYMOVE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : | PANGEE-06262

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/12/2018 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

BANQUE POPULAIRE - IBAN : FR7610207003282121576513743

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/11/2018 au 30/11/2018 de 138,31€HT (soit 165,98€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/01/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/01/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/02/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/02/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/03/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/03/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/04/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/04/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/05/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/05/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/06/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/06/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/07/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/07/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/08/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/08/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/09/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/09/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/10/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/10/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €
05/11/2019	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €	05/11/2020	314,48 €	62,89 €	87,93 €	465,30 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.